

## **Conseil communal du 27 avril 2009 – Principales décisions**

- Le conseil communal a approuvé les comptes de l'année 2008 de la régie communale autonome « Centre sportif local de Soumagne » et a pris acte de la rétrocession par celle-ci à la commune d'un montant de 54.962,85 €, correspondant à 90 % des bénéfices dégagés.
  
- Le conseil communal a marqué son accord sur les fiches technique établies par le service technique communal pour la réfection des tronçons des rues des Carmes et du Peuple ayant été fortement détériorés lors des travaux de construction de la ligne à grande vitesse. Le financement de ces travaux sera assuré par le Fonds « fédéral » TGV.
  
- Le conseil communal a arrêté les cahiers des charges, devis estimatifs et mode de passation des marchés publics suivants :
  - o Réensemencement des terrains A et C de la R.A.M.M. et du terrain B du F.C. Soumagne
  - o Travaux de réfection et sécurisation de l'église Saint-Corneille de Fécher
  - o Fourniture de gasoil de roulage et de cartes de carburant
  - o Fourniture de mazout de chauffage
  
- Le conseil communal a marqué son accord sur la participation de la commune au marché public conjoint organisé par la Province de Liège pour la fourniture de gaz et d'électricité pour les années 2010 et 2011.
  
- Le conseil communal a voté une motion par laquelle il a décidé :
  - o de se déclarer « commune sans OGM » ;
  - o de ne pas planter ou utiliser d'OGM sur les terrains qui appartiennent à la Commune ;
  - o d'insérer des clauses particulières dans le cahier des charges des repas distribués ou financés par la commune qui interdisent que ces aliments soient préparés avec des produits contenant des OGM et de ne pas acheter des produits contenant des OGM;
  - o de promouvoir les produits locaux et régionaux issus de l'agriculture wallonne traditionnelle et biologique.